

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET TAXES ASSIMILEES

DECLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU AU

Jours et heures de réception

Adresse du service →
où cette déclaration doit obligatoirement
être renvoyée
au plus tard le 5 mai 2009 (clôture au 31-12-2008)
ou, sur option (CGI, ann. II, art. 242 *septies* A),
dans les trois mois de la clôture de l'exercice
(clôture en cours d'année)

Identification du destinataire →
Adresse de l'établissement →
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Code service	Régime
<input type="text"/>			<input type="text"/>			<input type="text"/>		
<input type="text"/>			<input type="text"/>			<input type="text"/>		

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).
(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION : Ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : Signature :

Téléphone :

case à cocher

Paiement par virement bancaire : Paiement par imputation * : * (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)

Somme :

Date :

Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

N° PEC N° d'opération

- Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

**I - TVA BRUTE**

OPERATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe	OPERATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (art. 283-1 du Code général des impôts).....	0043	
02	Exportations hors CE	0032					
03	Autres opérations non imposables ..	0033					
04	Livraisons intracommunautaires ...	0034		4D	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029	
OPERATIONS IMPOSABLES				Base hors taxe		Taxe due	
- réalisées en France métropolitaine							
05	Taux normal 19,6 %		0206				
06	Taux réduit 5,5 %		0105				
6B						
- réalisées dans les DOM							
07	Taux normal 8,5 %		0201				
08	Taux réduit 2,1 %		0100				
8B						
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)							
09	Opérations imposables à un taux particulier		0950				
10	Anciens taux		0900				
- autres opérations							
AA	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en france		0030				
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France art. 283-1 du Code général des impôts)		0040				
11	Cessions d'immobilisations		0970				
12	Livraisons à soi-même		0980				
13	Autres opérations imposables		0981				
14	Acquisitions intracommunautaires		0031				
15	dont TVA sur immobilisations 0982						
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14)						
AUTRE TVA DUE							
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice		0983				
18	TVA antérieurement déduite à reverser		0600				
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18)						

II - TVA DÉDUCTIBLE

AUTRES BIENS ET SERVICES						Taxe déductible
20	Déductions sur factures (1)		0702			
21	Déductions forfaitaires (1)		0704			
22	TOTAL (lignes 20 + 21)					
IMMOBILISATIONS						
23	TVA déductible sur immobilisations (1)		0703			
AUTRE TVA A DEDUIRE						
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé		0058			
25	Omissions ou compléments de déductions		0059			
25A	(1) Compte tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire					
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25)					
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM.		0709			

III - TVA NETTE				RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION		Taxe
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26)					
	<i>ou</i>					
29	CRÉDIT : (Ligne 26– ligne 19)		0705			
IMPUTATIONS/REGULARISATIONS						
	Col 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer				
Acompte 1	30	Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)	0018	
Acompte 2				
Acompte 3				
Acompte 4	31	Sommes à imputer	9989	
	Tot. 1	Tot. 2	32	Sommes à ajouter	9999	
RÉSULTAT NET						
33	SOLDE À PAYER si (lignes 28 + 32) – (lignes 29 + 30 + 31) ≥ 0					
	<i>ou</i>					
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) – (lignes 28 + 32) ≥ 0					
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34) ou (lignes 29 + 30 + 31 – 32)		0020			

IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES						
Nature des taxes						Taxe brute
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art 302 bis ZE)				4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art 302 bis MB)				4220	
38	Taxe d'abattage (CGI, art 1609 septvicies)				4216	
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art 1609 undecies et suiv.)				3510	
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art 1609 undecies et suiv.)				3520	
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art 1609 vicies)				3240	
42	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art 302 bis KE)				4202	
43	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art 302 bis Y)				4206	
44	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art 1599 vicies)				4204	
45	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvicies)				4217	
46	Taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art 302 bis ZF)				4223	
47	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art 1609 octovicies)				4222	
4A	Redevance audiovisuelle (CGI, art 1605 et s.)				4219	
4B	Redevance audiovisuelle due par les loueurs d'appareils (CGI, art 1605 et s.)				4221	
4C	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art 302 bis KD)				4214	
4D	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art 302 bis KA)				4201	
4E					
4F					
48	ACOMPTES TAXES ASSIMILÉES PAYÉS OU RESTANT DUS				0019	

V - RÉCAPITULATION						
CREDIT OU EXCEDENT			SOLDE A PAYER			
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35) ..			54	TVA (report de la ligne 33)	
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4 .		8002	55	Taxes assimilées	
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E)		8003	[(total lignes 36 à 4F) – ligne 48]		
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes .		8004	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CREDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILEES DECLAREES LIGNE 55 </div>		
53	Taxes assimilées [ligne 48 – (total I. 36 à 4F)] ...					
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.				56	TOTAL À PAYER (lignes 54 + 55)	
58	<input type="checkbox"/> Avril _____ <input type="checkbox"/> Octobre _____ <input type="checkbox"/> Juillet _____ <input type="checkbox"/> Décembre _____			(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT						
57	TVA [ligne 16 – (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]					

La partie demande de remboursement de crédit de TVA (page 4) peut être transmise par TéléTVA.

Avec TéléTVA (par transfert de fichier ou Internet), vous pouvez déclarer et payer votre TVA sans aucune contrainte de réception d'imprimé, de délai d'acheminement, de date d'ordre de virement éventuel. La somme due sera prélevée automatiquement au plus tôt à la date d'échéance. Contactez votre service ou votre correspondant « téléprocédures » (coordonnées sur www.impots.gouv.fr).

VI DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (ligne 29) si celui-ci est ≥ 150 €	<i>a</i>	
Excédent de versement dégagé (ligne 34)	<i>b</i>	
Maximum remboursable ($a + b$)	<i>c</i>	
Remboursement demandé	<i>d</i>	
Crédit reportable ($c - d$) ou ($c - d +$ ligne 29) si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 €	<i>e</i>	

LE SOUSSIGNÉ (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ) :

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE (EN CHIFFRES)

- À CREDITER AU COMPTE DÉSIGNÉ

COCHER
SELON

- À IMPUTER SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE (joindre l'imprimé n° 3516*)

LE CHOIX

À, LE

SIGNATURE :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

LE COMPTABLE DES IMPÔTS SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE L'ENTREPRISE DEMANDERESSE :

- NE FIGURE À AUCUN TITRE COMME RELIQUATAIRE DANS LES ÉCRITURES DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES;

(1) - EST REDEVABLE DE LA SOMME DE

AU TITRE DE

OBSERVATIONS (2) :

N° D'ENREGISTREMENT MEDOC

À, LE

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

L'INSPECTEUR (1) LE CONTRÔLEUR (1) DES IMPÔTS SOUSSIGNÉ ÉMET UN AVIS } FAVORABLE
DÉFAVORABLE } (1) AU REMBOURSEMENT DE LA SOMME

DE

OBSERVATIONS (2) :

CODE REJET / ADM. PARTIELLE

TYPE DE REJET

TYPE DE CONTRÔLE

N° ALPAGE

À, LE

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

• Nombre de documents présentés - sur demande de l'inspecteur - pour justifier :

- les affaires d'exportation

- les taxes déductibles

• Nombre de bulletins de recoupe-ment établis

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX SOUSSIGNÉ AUTORISE LE REMBOURSEMENT

DE LA SOMME DE

AU PROFIT DE

LA PRÉSENTATION D'UNE CAUTION } A ÉTÉ EXIGÉE (1).
N'A PAS ÉTÉ EXIGÉE (1).

À, LE

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

Décisions prises par délégation

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature